

II.A. LE CELLIER

Capacité : 80 personnes assises

Catégorie : C

Tarif :

Habitant Privé et Associations (de l'entité)		Habitant Privé et associations (hors entité)		CAUTION
<i>Eté</i> (du 01/04 au 30/09)	<i>Hiver</i> (du 01/10 au 31/03)	<i>Eté</i> (du 01/04 au 30/09)	<i>Hiver</i> (du 01/10 au 31/03)	
125 €	150 €	420 €	445 €	

Consignes d'utilisation :

Le Cellier se compose d'une salle de 160 m², d'un coin cuisine, de sanitaires accessibles au PMR.

La salle contient : 15 tables (rangées en pile) et 100 chaises (rangées par pile de 10).

La cuisine est équipée d'un frigo, d'un évier avec eau chaude

Les sanitaires sont accessibles au PMR.

L'Administration communale ne fournit pas le nécessaire de nettoyage, ni le papier WC.

Pour réguler la température de la salle, veiller utiliser **UNIQUEMENT** le thermostat.

Aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans le parc (sauf autorisation cfr convention location des salles et uniquement durant les préparatifs de la festività)

Nettoyage fin de festività

La salle et les sanitaires devront impérativement être nettoyés à l'eau.

Le(s) frigo(s) devra(ont) être vidé, nettoyé et laissé ouvert.

Les tables et chaises seront rangées à l'endroit prévu.

Les déchets, mégots, etc.. jetés à l'extérieur devront être ramassés.

Les poubelles seront emportées.

Les lumières de tous les locaux seront éteintes.

Les enseignes, affiches, panneaux ou tout autre procédé de promotion de la manifestation installés en dehors du Cellier seront retirés.

Veiller à ce que toutes les lumières soient éteintes.

En période où le chauffage fonctionne, le thermostat sera remis sur 10 degrés.

Le non-respect des consignes ci-dessus pourront entrainer une retenue d'une partie de la caution.